

PETITION REVDICATION DES
MEDICO-TECH

NOM – PRENOM	SERVICE	SIGNATURE
1		
10		
20		

PÉTITION REVENDEICATION DES MEDICO-TECH MANIPS/PPH/TECHS LABO unis pour leurs reconnaissances !

» LES AVANCEMENTS AUX GRADES :

Les conditions d'avancement de grade (passage en classe sup) se sont durcies pour les techs de labo, PPH et manip CAT. A, conséquence directe du SÉGUR de la santé !

Avant, pour être promouvable, il fallait : 2 ans au 4^{ème} échelon et 10 ans de service effectif.

Aujourd'hui, c'est 1 an au 6^{ème} échelon et 10 ans de service effectif.

Pourtant, le travail et les conditions de travail n'ont pas changé et se sont même intensifiés ! Notre ancienneté doit être reconnue et mieux prise en compte.

Pour les professions du médico-tech, nous exigeons le maintien des anciennes conditions de passage au grade supérieur, à savoir 2 ans dans le 4^{ème} échelon et 10 ans de service effectif.

De plus, il ne suffit pas d'être promouvable pour passer au grade supérieur, un ratio s'applique (Tech labo : 13 %, PPH : 13 %, Manip cat. A : 13 %, Manip cat. B : 14 %). Ces ratios sont une injustice pour nos professions. À titre d'exemple, les IADE, IBODE, PUER, INGÉ n'ont pas de ratio !

Comme pour eux, nous exigeons la suppression des ratios.

Ces mesures simples permettent d'augmenter directement nos salaires, valorisent notre carrière, augmentent la fidélisation et évitent le classement au « mérite », c'est-à-dire à la subjectivité sur le tableau d'avancement.

» LA PÉNIBILITÉ :

Le droit d'option et le droit au remords, chez les manips, n'ont fait que brouiller les cartes de la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers.

La pénibilité au travail concerne particulièrement nos trois professions. La pénibilité, c'est l'exposition à des risques pour la santé (exposition aux rayonnements ionisants et non ionisants, exposition aux risques chimiques et biologiques, exposition au port de charges lourdes, travail en horaires atypiques...).

Nos professions ont tous les critères de la pénibilité, c'est pourquoi nous devons avoir les contreparties associées :

La pénibilité permet un départ à la retraite anticipée et une bonification d'un an tous les dix ans de travail.

C'est en se mobilisant tous ensemble et en même temps que nous pouvons gagner, il est temps de se faire entendre :

**PAS DE PHARMA / PAS DE LABO / PAS DE RADIO
PAS D'HOSTO !**

» Je signe la pétition pour la reconnaissance de la pénibilité et des conditions d'avancements aux grades acceptables.

NOM - PRÉNOM	SERVICE	SIGNATURE